

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5353

Société :

RAH

10190

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

REZAZA

Alian Khaled

Date de naissance :

1/06/1953

Adresse :

19, lot 1405 FATEH 2^e étage ouest
CASABLANCA

Tél. :

06.01.07.18.14

Total des frais engagés : 3.418,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR EL ALAOUI Bahija
OPHTHALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassani Casablanca
Tél 05 22 93 12 66

Date de consultation :

15/09/2020

Nom et prénom du malade :

REZAZA ALI

Age :

67

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

REZAZA ALI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 16/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :

REZAZA ALI

16 SEP 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15-9-2023	g		25000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>SA</i>	15/09/2020	68,42

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
LUNETTE ISLAM 184, Rue des Anglais CASABLANCA	15.08.20				LUNETTE ISLAM 184, Rue des Anglais CASABLANCA 100.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8 on the upper arch, 1-8 on the lower arch) and a coordinate system. The vertical axis is labeled 'H' at the top, and the horizontal axis is labeled 'D' on the left. The origin is at the center of the dental arch. Arrows indicate the direction of the axes.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Lauréate de la Faculté de Médecine
de Montpellier (France)
Maladie et Chirurgie des yeux - Angiographie
Laser - OCT - Strabisme - Lentilles de Contact
Medecin agrée :
Permis de conduire

خريجة كلية الطب بمونبليي (فرنسا)
اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
أشعة لازير
طبية معتمدة :
رخصة السياقة

Casablanca, le:

15.9.2020

الدار البيضاء، في:

BERRADA - ALAM
KHALEG

BERADA
DENTLE

Anti-refl

Op: (2°-1) + 4

Al: (125-125)+35

odd

+ 250

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA



DR EL ALAOUI Bahija
OPHTHALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca

Tel 05 22 92 39 66

105, Bd. Afghanistan - Hay Hassani - Casablanca - الحي الحسني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 92 39 66

E-mail: ibhaj@hotmail.com

AVOID AN VERSION

68,28285



Fr 2x 1

PHARMACIE ANNAGIMA
L-1000-AN-2020-00-39-12
CASA ANG-1000-2020-00-39-12
ICE: 092042097000024



DR EL ALAOUI Bahija
OPHTALMOLOGUE
105, Bd. Afghanistan
Hay Hassani Casablanca
Tel 05 22 93 32 68



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca
RC Casa 264242 - Patente : 30011275

Facture № 0002011

11/09/2020

MR. BERRAKA ALLAH KHALED Doit

Nature des Verres	Vision de Loin	Vision de Près	Doubles foyers	Varilux
Monture	Métal	Plastique		
OD	6.9	6.9	1	1
OG	6.9	6.9	1	1
V.L. : - OD	(20° - 1.00)	+ (4.00)		9.00
- OG	(17.5° - 1.25)	+ 3.00		6.00
V.P. : - OD	(25° - 1.00)	+ 6.00		6.00
- OG	(17.5° - 1.25)	+ 6.00		4.00
ADD. /	+ 9.00			
TOTAL				31.00

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
CASABLANCA

Arrêtée la présente facture à la somme de...

245

Two Mill Cents